

NON à la traque des médecins libres !



Par AISNSH

Citoyens, Citoyennes,

Ces médecins sont chassés, traqués, punis, et pourquoi ? Pour avoir commis des erreurs médicales ?



Pour avoir mis en danger la vie de leurs patients ?



Pour des conflits d'intérêts ?



Leur seul « crime », c'est d'avoir proposé des soins « non conventionnels » à leurs patients... ou d'avoir osé s'exprimer librement sur des « tabous de la médecine ».

48 médecins suspendus... et ça continue ! Malgré les déserts médicaux, les problèmes d'accès aux soins et la rareté des médecins, l'Ordre s'acharne.

En France, en 2022¹...

- L'Ordre a ouvert 1866 nouveaux dossiers (+12 % par rapport à 2021), en vue de sanctionner les praticiens (hors poursuites des médecins non-vaccinés) ;
- [REDACTED] (c'est énorme !) ;
- 62 médecins ont été jugés pour « faute grave » parce qu'ils ont osé proposer des solutions « non conventionnelles » à leurs patients (compléments alimentaires au curcuma, cure de propolis, probiotiques... ces solutions sont validées par la science mais restent méprisées par

l'Ordre).

Les condamner, c'est VOUS condamner ! Ces hommes et ces femmes ont fait au moins 10 ans d'études pour nous soigner, sauver des milliers de vies. Aujourd'hui, ces héros ordinaires sont accusés d'être des complotistes, des lanceurs d'alerte, des inconscients...

Harcelés pour avoir dénoncé

Les plus éminents médecins de notre continent se voient interdire leur droit d'exercer la médecine et de soigner leurs patients tour à tour.



Juin 2023, en pleine période Covid : le Dr Vincent Reliquet est condamné à 3 ans d'interdiction d'exercice.

- Médecin généraliste
- Expert en hydrotomies marines (traitement novateur contre l'arthrose notamment)
- Auteur de COVID 19 – L'enquête interdite
- Critique de plusieurs traitements, dont le vaccin Gardasil, les statines et les IPP...



1er septembre 2023 : le Professeur Joyeux est condamné à un interdit d'exercer pendant 2 ans.□□□□□□

- Professeur de cancérologie et de chirurgie
- Prix international de cancérologie
- Spécialisé dans les médecines alternatives

Sanctionné durement, car il a osé « dénoncer certains abus vaccinaux ».

**NON à la condamnation du Professeur Joyeux
!**



19 octobre 2023 : le Dr Louis Fouché est convoqué par l'Ordre des médecins.

- Médecin anesthésiste-réanimateur
- Fondateur du collectif réinfo covid qui visait à sensibiliser les Français sur la politique sanitaire



Même date : le Dr Amine Ulmi est convoqué devant le Conseil de l'Ordre.

- Docteur en Pharmacie
- Juriste en droit de la Santé

Mis en cause pour avoir dénoncé certains problèmes de pharmacovigilance (ex : affaire du Levothyrox, Covid).

Reproché d'avoir « incité à l'indiscipline collective »².

L'exécution professionnelle du Dr Umlil par l'Ordre des pharmaciens



13 septembre 2022 : Pr Christian Perronne

- Collaborateur de l'OMS
- Professeur à l'Institut Pasteur
- Ancien Président de la Fédération française d'infectiologie
- Membre du Haut Conseil de Santé Publique

Accusé de s'être exprimé sur la politique sanitaire durant la crise Covid, sur l'efficacité et la dangerosité du vaccin anti-Covid et sur les lobbies pharmaceutiques.

Par miracle, l'Ordre a annulé sa condamnation grâce aux nombreuses pétitions et signataires qui défendaient la liberté d'informer et de soigner.

Plus récemment, c'est le Dr Thierry Schmitz, qui est accusé.

Le Dr Schmitz, convoqué le 22 novembre... Aidons-le !

L'Ordre des médecins s'en prend cette fois au Dr Schmitz :



- Docteur en médecine
- Fondateur de l'Institut Européen de Médecine Naturelle
- Spécialisé en médecine anti-âge, mésothérapie, homéopathie, aromathérapie, phytothérapie, micronutrition et bien d'autres thérapies naturelles
- Père de l'Ozonothérapie en Europe, une innovation scientifique marquante du 21^è siècle
- Expert des maladies auto-immunes

Il y a quelques jours, le Dr Schmitz a reçu un courrier « personnel et confidentiel » de la part de l'Ordre.



Motif ?

15 articles et 2 vidéos d'informations concernant le vaccin et la politique sanitaire pendant la pandémie.

Durant cette période, le Dr Schmitz a aidé et informé tous ses lecteurs sur ces sujets :

- Protection du système immunitaire face au Covid
- Traitements naturels existants (vitamine C, ozonothérapie)
- Effets indésirables graves de certains vaccins
- L'obligation vaccinale et les problèmes éthiques qu'elle soulevait

L'Ordre pointe également du doigt un article du 11 novembre 2020 dans lequel le Dr Schmitz informait ses lecteurs de leurs droits :

« *L'obligation vaccinale va à l'encontre de la loi Kouchner selon laquelle un acte médical ne peut être pratiqué contre votre gré.* »

On marche sur la tête !

Ceux qui vous informent sur VOS droits sont menacés de suspension...

... Par ceux qui sont censés faire appliquer la loi !

Doit-on laisser le Dr Schmitz marcher sur l'échafaud des autorités de santé bourrées de conflits d'intérêts ?

Battons-nous, comme nous l'avons fait pour le Pr Christian Perronne pour défendre NOS droits et ceux qui les respectent !

Signez cette pétition pour qu'ils dressent leur drapeau blanc et qu'enfin, nous puissions retrouver notre liberté d'être soignés !

→ [] soutenir le Dr Schmitz et les médecins qui se battent pour VOS droits

→ [] le harcèlement de ces médecins libres

→ [] la corruption des décideurs actuels concernant VOTRE santé

Signez cette pétition à nos côtés !

Je signe cette pétition !

Rappelez-vous !

D'après la loi Kouchner, vous avez « droit à l'information et au consentement éclairé ».

Pourtant, ceux appliquent cette loi à la lettre sont accusés.

Accusés d'avoir INFORMÉ leurs patients.

Accusés de les SOIGNER par tous les moyens.

Pourquoi un tel acharnement ?

Les liens troubles entre l'Ordre des médecins et les grands laboratoires pharmaceutiques

Le 13 septembre, le Dr Schmitz et quelques confrères belges ont adressé un courrier aux dirigeants de l'Ordre.

Dans ce communiqué, il dénonce notamment le vice-président de l'Ordre national belge de s'être « vanté » de persécuter des dizaines de médecins critiques concernant le vaccin anti-Covid...

... Alors que lui-même venait de déclarer, comme imposé par la loi, avoir des intérêts dans le domaine de la vaccinologie³.

C'est le monde à l'envers : ceux qui respectent les lois sont condamnés, ceux qui les enfreignent sont à la tête des grandes institutions de santé...

Il est grand temps que la tendance s'inverse.

C'est à NOUS, citoyens, de soutenir nos médecins, ceux qui défendent vraiment nos droits, ceux qui nous soignent dans le respect.

Avec notre respectueuse considération,

L'Association Santé Naturelle

PS : Amis belges, médecins, soignants citoyens et patients du Dr Schmitz organisent une [REDACTED]

Je vous encourage à nous rejoindre pour soutenir le Dr Schmitz qui plaidera, lui, POUR une médecine indépendante des conflits d'intérêts financiers et politiques.



Association Internationale pour une Santé Naturelle, Scientifique et

Humaniste (AISNSH)

Case postale – 1211 Genève 3 – Suisse

Sources :

1 Louise Claereboudt, *État pathologique, insuffisance professionnelle : l'Ordre dévoile le nombre de médecins suspendus en 2022*, Egora, Mai 2023.

2 Soutien inconditionnel aux Drs Louis Fouché et Amine Ulmi, Association Internationale pour une Médecine Scientifique Indépendante et Bienveillante, 15 octobre 2023.

3 Lettre ouverte du 13 septembre 2023 de la part d'un collectif de médecins à l'Ordre des Médecins belge